

© DG Trésor

## Lettre économique d'Egypte

N° 80 – Janvier 2018

*A l'occasion de la parution de la première lettre économique d'Egypte de l'année 2018, le Service économique de l'Ambassade de France souhaite à tous ses lecteurs une très bonne année 2018, tant sur le plan professionnel que personnel.*

*Traditionnellement, en cette période de vœux on commence par tirer un bilan de l'année écoulée : cette LEE ne manquera pas à la tradition et vous propose de tirer un bilan chiffré d'un an de mise en œuvre de la réforme monétaire qui a secoué l'Egypte depuis novembre 2016 et la décision historique de laisser flotter la devise nationale. A cet égard 2017 a été une véritable année de transition au cours de laquelle on a pu voir les indicateurs macroéconomiques progressivement s'améliorer pour arriver fin 2017 à une véritable stabilisation. 2018 sera l'année de la confirmation à cet égard : confirmation de la baisse structurelle de l'inflation, maintien des efforts de consolidation budgétaire, maîtrise des déficits jumeaux, couverture de ses besoins de financement à des taux soutenables.*

*Une importante réforme a été adoptée et promulguée : l'assurance maladie universelle, qui nous donne l'occasion de faire un focus sur le secteur de la santé en Egypte. Ce secteur est sensible, particulièrement en raison de la pression démographique et de la prévalence de certaines pathologies très spécifiques à l'Egypte (diabète, hépatite C, prévalence de maladies cardio-vasculaires). Il représente aussi un véritable potentiel, avec une attractivité (secteur pharmaceutique, assurance complémentaires santé, équipement et services pour les hôpitaux) qui peut augmenter avec la mise en œuvre de la réforme de l'assurance maladie universelle.*

*Bonne lecture,*

**Jérôme Baconin**  
Conseiller économique

Au sommaire :

1. [Bilan de la réforme monétaire, un an après](#)
2. [Le secteur de la santé en Egypte](#)
3. [La réforme de l'Assurance maladie égyptienne](#)
4. [Règlements d'application de la loi sur l'investissement](#)
5. [Brèves et indicateurs économiques](#)



**Politique Economique**

**Bilan de la réforme monétaire un an après**

Tarek Gharib

[tarek.gharib@dgtresor.gov.eg](mailto:tarek.gharib@dgtresor.gov.eg)

Le 11 novembre 2016, le FMI a approuvé un programme d'appui financier à l'Egypte prévoyant **un plan de réformes et un prêt de 12 Mds\$ sur 3 ans**. Les objectifs du programme comprennent **la réduction du déficit et de la dette publics, le rééquilibrage de la balance des paiements, la réduction de l'inflation et une croissance économique plus durable**.

Le gouvernement a ainsi adopté **des mesures fiscales telles que la mise en place de la TVA** ou encore l'augmentation depuis juillet 2017 et dans des proportions significatives du prix subventionné des carburants, de l'électricité, de l'eau et des transports publics.

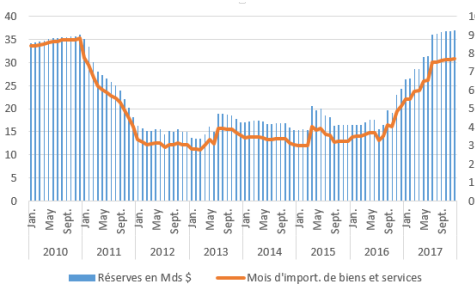
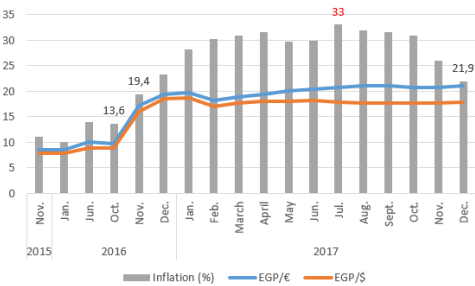
**Le 3 novembre 2016, la BCE a décidé de laisser flotter librement la livre ce qui a instantanément provoqué une dévaluation de 48%**. Conséquence directe, le marché parallèle a disparu et la livre s'est fortement dépréciée perdant **plus de la moitié de sa valeur entre octobre 2016 et janvier 2017** (de 8,9 à 18,6 LE/\$). **Après une fluctuation de quelques mois, le taux de change est stabilisé depuis février 2017** autour de 17,7 LE/\$.

**Très rapidement, la BCE a desserré les mesures de contrôle des changes en vigueur depuis juin 2015**. La dernière en date concerne la suppression en novembre dernier des limites de dépôts et de retrait y compris pour l'importation des produits considérés comme « non-essentiels ». **Le passage au régime flottant a permis un règlement des arriérés à hauteur de 2,3Mds\$**. La position nette en devise du secteur bancaire, négative à hauteur de 6,2 Mds\$ à la fin du mois de septembre 2016 est redevenue positive à hauteur de 4,9 Mds\$ à la fin septembre 2017. **Les entreprises n'ont plus de difficultés pour accéder aux devises nécessaires à leurs opérations courantes, y compris de remontées de dividendes**.

La libération du taux de change a permis à la BCE de doubler ses réserves de devises de 19 Mds\$ à la fin du mois d'octobre 2016 (3 mois d'importations de biens et services) à **37 Mds\$ à la fin du mois de décembre (8 mois d'importations de biens et services), soit les niveaux constatés avant les évènements de 2011**.

**Les besoins de financements externes, estimés à 16 Mds\$ pour l'année 2016/17 ont été couverts** auprès des créanciers multilatéraux (FMI, BM, BAD et Afreximbank), bilatéraux (Chine, G7 et EAU) et des marchés. L'Egypte est revenue sur les marchés financiers internationaux avec deux émissions d'*Eurobonds* en dollar en janvier et mai, **largement souscrites, à des taux d'intérêts inférieurs aux benchmarks et des maturités longues (jusqu'à 30 ans)**. Une nouvelle émission est annoncée pour février 2018. Cependant, **l'endettement externe est passé de 56 Mds\$ soit 16,8% du PIB en 2015/16, à 79 Mds\$ soit 30,8% du PIB l'année suivante**.

Fluctuant entre 8 et 12% depuis 2011, **le taux d'inflation porté par l'effet change et l'impact de la hausse des prix subventionnés a sensiblement augmenté dès novembre 2016 pour atteindre un pic en juillet 2017 à plus de 33% en g.a**. Ces déterminants absorbés, le taux d'inflation a entamé sa décrue revenant en décembre à près de 22% en g.a. Surtout, **pour la première fois depuis plus de deux ans, l'inflation mensuelle, véritable indicateur de la dynamique de l'inflation, est négative en décembre à -0,2%**. L'objectif d'un retour à la fin du premier semestre 2018 à une inflation proche de son niveau d'avant novembre 2016 est réaliste.



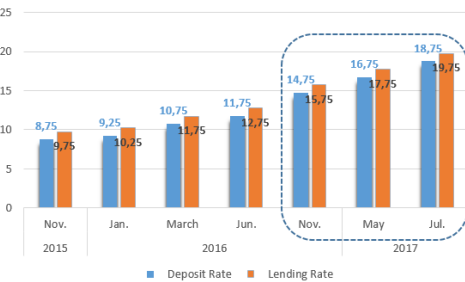
Réserves en devises étrangères de la BCE depuis 2010 (source : BCE)

Issue Date	Nominal Amount	Coupon	Maturity	S & P
31-janv-17	1 750 000 000	6,125	31-Jan-2022	B <sup>+</sup> /B3 <sup>+</sup>
	1 250 000 000	8,800	31-Jan-2047	B <sup>+</sup> /B3 <sup>+</sup>
31-mai-17	750 000 000	5,450	31-Jan-2022	B <sup>+</sup> /B3 <sup>+</sup>
	1 250 000 000	7,950	31-Jan-2047	B <sup>+</sup> /B3 <sup>+</sup>

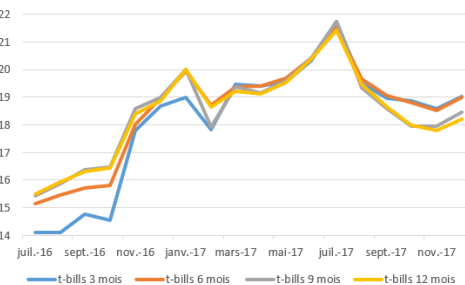
<sup>\*/</sup> According to Fitch rating  
<sup>\*\*</sup> According to Moodys rating

Source : MoF

Tableau récapitulatif des deux émissions d'*Eurobonds* en janvier et mai 2017



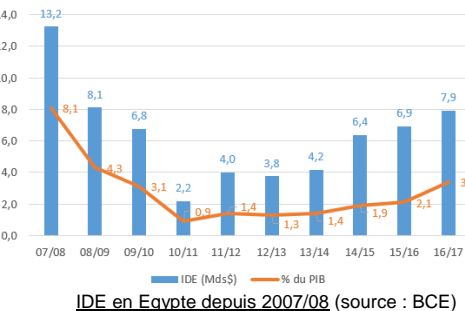
Taux directeurs de la BCE depuis 2015  
(source : BCE)



Taux d'émission des t-bills depuis novembre 2016 (source MoF)



Récapitulatif de l'indice de l'EGX30 sur les cinq dernières années



IDE en Égypte depuis 2007/08 (source : BCE)

La BCE a adopté une politique monétaire restrictive avec trois augmentations de ses taux directeurs entre novembre 2016 et juin 2017 pour un total de 700 pbb. Cela a eu un impact sur le coût de la dette domestique. Les intérêts payés au titre de la dette publique ont représenté 31% des dépenses publiques et absorbé 48% des recettes au cours de l'année fiscale 2016/17. En fin d'année, la BCE a décidé de maintenir ses taux directeurs relevant que l'inflation a été affectée pendant cette période par des chocs d'offre répétés liés aux mesures d'assainissement budgétaire.

Le solde de la balance des paiements est passé d'un déficit de 2,8 Mds\$ en 2015/16 à un excédent de 13,7 Mds\$ en 2016/17. Le déficit courant s'est réduit de 21,5%, passant de 19,8 à 15,6 Mds\$. Le déficit commercial a baissé de 8,4%, passant de 38,7 à 35,4 Mds\$. C'est le résultat d'une hausse de 15,7% des exportations, de 18,7 à 21,7 Mds \$, et d'une diminution de 0,5% des importations, de 57,4 à 57,1 Mds\$.

Les transferts nets ont crû de 4,5%, passant de 16,8 à 17,5 Mds\$. Le surplus de la balance des services a augmenté de 4,3%, passant de 6,5 à 6,8 Mds\$, principalement dû à l'augmentation de 16,2% des recettes touristiques, de 3,8 à 4,4 Mds\$. Les recettes issues de l'exploitation du Canal de Suez ont légèrement baissé (-3,4% à 4,9 Mds\$).

La tendance est confirmée au T1 2017/18 avec un excédent de 5,1 Mds\$ (3,2 Mds\$ au T1 2016/17, augmentation de 37% en g.a.). Le déficit du compte courant s'est réduit de 65,7% à 1,6 Md\$ (4,8 Mds\$ au T1 2016/17). Le déficit commercial a diminué de 5% à 8,9 Mds\$ (9,4 Mds\$ au T1 2016/17) grâce à une augmentation des exportations pétrolières (+16,8% en g.t.) et non pétrolières (+8,6%) et une stabilisation des importations (14,8 Mds\$).

De même, les recettes touristiques ont fortement rebondi (+240%) pour atteindre 2,7 Mds\$ (758 M\$ au T1 2016/17). Autre facteur de réduction du déficit externe, la reprise des transferts des migrants qui ont augmenté de 40% à 6 Mds\$ (4,3 Mds\$ au T1 2016/17).

Sur 2016/17, l'excédent du compte de capital et financier a crû de 37%, passant de 21,2 à 29 Mds \$. Ceci s'explique par le retour massif des flux d'investissements de portefeuille, passé de 1,3 Mds \$ de sorties nettes à 16 Mds \$ d'entrées nettes provenant essentiellement d'achats étrangers de t-bills et t-bonds pour un montant net de 10 Mds\$. A noter également la hausse des investissements étrangers sur l'Egyptian Exchange (de 157,1 à 497,3 M\$ en termes nets). Au T1 2017/18, les investissements de portefeuille ont enregistré une entrée nette de 7,5 Mds\$ (sortie nette de 840,9 M\$ l'année précédente), imputable à la hausse des investissements étrangers dans les t-bills, avec des achats nets de 7,4 Mds\$ (55 M\$ en 2016).

De même, la part des IDE dans le PIB est repassée à plus de 3% sur l'année fiscale 2016/17 soit un niveau supérieur à celui enregistré en 2009/10. Ils ont augmenté de 14%, passant de 6,9 à 7,9 Mds\$. Cette évolution s'explique principalement par une hausse de 6,5% des flux entrants (13,3 Mds\$) alors que les flux sortants ont diminué de 3,5% (5,4 Mds\$).

L'ensemble des observateurs et des IFI ont salué l'effort de réforme, Standard & Poor's et Fitch ont ainsi récemment relevé l'appréciation de la note souveraine de l'Égypte de stable à positive, tout en maintenant la note. Le rétablissement des vols directs entre Moscou et Le Caire attendu en février, et l'exploitation du champ gazier de Zohr, qui devrait permettre d'économiser entre 1,2 et 1,8 Md\$ / an à l'horizon 2019 en importations d'hydrocarbures, devraient avoir un impact significatif sur la balance des comptes courants et sur la consolidation des réserves de devises étrangères.

[Retour sommaire](#)



## Politique sectorielle

Kévin Besançon

[kevin.besancon@dgtresor.gouv.fr](mailto:kevin.besancon@dgtresor.gouv.fr)

Joséphine Hébert

[josephine.hebert@dgtresor.gouv.fr](mailto:josephine.hebert@dgtresor.gouv.fr)

## Le secteur de la santé en Égypte

L'Égypte dispose d'une population très jeune, 60% des Égyptiens ont moins de 30 ans et la moyenne d'âge de la population est inférieure à 25 ans. **L'espérance de vie à la naissance était en 2015 de 71,3 ans** contre 67 ans en moyenne en 1990. Avec un indice de fécondité de 3,3 enfants par femmes en 2016 contre 3 en 2005, la croissance démographique annuelle reste proche des 2% ce qui devrait amener l'Égypte à dépasser les 150 M d'habitants avant 2050. Au-delà de son impact économique, cette forte croissance amène des problématiques de santé majeures puisqu'1/5 des enfants serait touché par la malnutrition.

Afin de faire face à ce phénomène, l'Égypte a lancé en 2015 le programme *Takaful et Karama* (solidarité et dignité), qui permet notamment de soutenir financièrement l'éducation et l'accès aux soins des enfants des familles nombreuses les plus pauvres. Ce programme a fait l'objet d'un prêt de 400 M EUR de la Banque Mondiale en 2015 (*Strengthening Social Safety Net Project*). Le Ministère de la Santé et des Populations a par ailleurs lancé en juillet 2017 le **programme *Itnein Kifaya* (deux enfants c'est suffisant) afin de sensibiliser 1,3 millions de mères de moins de 35 ans à l'utilisation de moyens contraceptifs**. Le programme dispose d'un budget prévisionnel de 6 M\$ sur deux ans et devrait être poursuivi dans les années à venir, avec pour **objectif d'atteindre 2,4 enfants par femme à moyen terme**.

Les maladies non-transmissibles sont responsables de 82% des décès en Égypte et de 67% des morts prématurées. **Les maladies cardiovasculaires** constituent ainsi la première cause de mortalité en Égypte, responsables de près de **40% des décès en 2014 (maladies coronariennes 23%, AVC 15%)**, avec une très légère baisse depuis la fin des années 2000. L'obésité est en revanche en progression constante et l'Égypte serait devenue le **pays avec le taux d'obésité adulte le plus élevé au monde en 2017** avec 35,3% de prévalence et près de 70% de personnes en surpoids. Ce facteur, ainsi que la prévalence élevée de l'hépatite C, explique notamment que les maladies du foie représentent la deuxième cause de mortalité en Égypte (9% des décès en 2014). Le **diabète touchait 16,5 M d'Égyptiens en 2015** et une faible proportion des malades (environ 1/10) bénéficierait de traitements quotidiens. **L'hypertension, troisième cause de mortalité du pays, touche 40% de la population en 2012**.

En augmentation ces dernières années, le **taux de prévalence du cancer en Égypte reste relativement faible avec 167 cancers pour 100.000 habitants** (France 300). Le cancer du foie est le plus répandu avec 24% des cas (34% pour les hommes, 13,5% pour les femmes), devant le cancer du sein (32% pour les femmes). **La prévalence du cancer devrait être multipliée par trois d'ici 2050** selon les estimations des instituts de cancérologie égyptiens.

Le **taux de prévalence de l'hépatite C en Égypte est le plus élevé au monde – entre 7 et 10% sur l'ensemble du pays (1% en moyenne en Europe occidentale)** selon les sources, et jusqu'à plus de 20% dans certaines régions de Haute-Égypte. Le développement de la maladie infectieuse est le résultat de campagnes de vaccination effectuées principalement en Haute-Égypte et dans le Delta du Nil avec du matériel réutilisable dans les années 50 et 60. Depuis 2008, année du pic de contamination avec 14,5% de la population égyptienne infectée, **ce taux est en diminution grâce à la mise en place de programmes de traitement à bas prix, voire gratuits, à partir de 2006**. Les nouvelles contaminations toucheraient cependant encore 150 000 personnes par an. Le Ministère de la Santé égyptien s'est fixé l'objectif d'éradiquer l'hépatite C d'ici 2022 et développe de nouveaux centres de soins dédiés à la maladie afin de développer la gratuité d'accès au traitement dans les régions les plus touchées.



Lettre économique d'Egypte n°80 – Janvier 2018 © DG Trésor

L'Egypte dispose de moins de deux lits d'hôpitaux et 0,8 médecins pour 1000 habitants (France : 7,7 et 3,2). Les principaux centres de soins sont répartis entre **les hôpitaux publics, les hôpitaux et cliniques privées et les CHU**. D'autres cliniques de jour, établissements militaires et de police et centres de soins des mosquées complètent ce panel.

La qualité des services fournis dans les hôpitaux publics se serait dégradée ces dernières années - seuls 20% de ces établissements respecteraient désormais des standards sanitaires élevés - entraînant le développement du secteur hospitalier privé et l'intérêt des investisseurs du Golfe. Le projet le plus emblématique est l'entrée au capital de quatre grands hôpitaux du Caire (Cleopatra Hospital, Cairo Medical Center, Nile Badrawi Hospital, et Al Shorouk Hospital) par le fonds Emirati Abraaj Capital depuis 2014 via sa filiale égyptienne **Cleopatra Hospital group** (dont Proparco détient 10% des parts). **Il est désormais le premier groupe hospitalier privé du pays avec 500 000 patients traités chaque année**. Plus récemment, en novembre 2017, le groupe saoudien Elaj Group a par ailleurs pris le contrôle des hôpitaux Alexandria International Hospital et Ibn Sina Specialized Hospital en novembre 2017 et prévoirait d'autres acquisitions.

**Afin de contribuer à l'amélioration de la situation dans les hôpitaux publics, la Banque Mondiale a accordé en 2015 un prêt de 75 M USD dans le cadre de son programme Supporting Primary Healthcare Facilities in Egypt's Poorest 1,000 Villages. Depuis 2017, L'AFD est également impliquée dans le secteur de la santé et un premier MoU a été signé à l'occasion du déplacement du président Sissi à Paris le 25 octobre dernier pour un prêt de 30 M EUR et un don de 1 M EUR afin d'appuyer la rénovation de centres de santé primaire.**

[Retour sommaire](#)

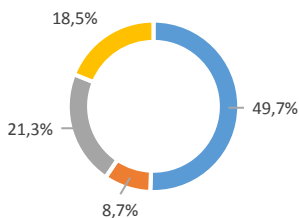
## Politique sectorielle

Kévin Besançon

[kevin.besancon@dgtresor.gouv.fr](mailto:kevin.besancon@dgtresor.gouv.fr)

Tarek Gharib

[tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr](mailto:tarek.gharib@dgtresor.gouv.fr)



■ Cotisations ■ Contributions ■ Soutien de l'Etat ■ Autre revenus

Contributions au budget de la nouvelle loi  
source : Journal Officiel

## La réforme de l'Assurance maladie égyptienne

La **constitution égyptienne de 2014 prévoit l'établissement progressif d'un système d'assurance maladie publique couvrant l'intégralité de la population pour la plupart des dépenses de santé** et dont le financement serait assuré par une contribution des citoyens en fonction de leurs revenus. L'article prévoit également que **3% du PIB soit consacré au budget de la Santé**. Sur la base des données les plus récentes de la Banque mondiale, les dépenses de santé publique se sont élevées à 2,2% du PIB en 2014.

Créé en 1964 avec pour objectif l'établissement progressif d'une Assurance Maladie Universelle, le HIO (*Healthcare Insurance Organization*) s'est vu confier par lois successives la couverture des fonctionnaires, employés du privé, veuves et retraités (1975), des travailleurs indépendants (1976), des travailleurs égyptiens expatriés (1978), des travailleurs temporaires (1980), des élèves et étudiants (1993), des nouveau-nés et enfants de moins de cinq ans (1997-2012) et des agriculteurs et travailleurs agricoles (2014). **Au total, près de 60 % de la population (40% des actifs) est théoriquement couverte par le HIO** et a accès gratuitement aux hôpitaux publics et privés conventionnés pour un certain nombre de soins essentiels. Le financement de cette assurance est garanti par une cotisation forfaitaire moyenne équivalente à 6 \$ par an et par usager et par une taxe sur le tabac.

**Cette couverture minimale aux exceptions nombreuses a poussé de nombreux assurés ou groupes d'assurés à lui préférer ou lui adjoindre d'autres couvertures**, notamment les employés du privé qui bénéficient généralement d'une meilleure assurance via le syndicat professionnel auquel est affiliée leur entreprise.



Lettre économique d'Égypte n°80 – Janvier 2018 © DG Trésor

A ces différents régimes s'ajoutent les assurances privées (**30% de la population est inscrite dans des régimes privés d'assurance-maladie**) permettant d'accéder aux meilleurs hôpitaux du pays ainsi qu'à des soins à l'étranger. A l'inverse, un quart de la population (chômeurs, emplois informels) n'a accès ni au HIO, ni à aucun système d'assurance maladie de substitution.

Face aux défaillances du HIO – la Banque mondiale estime que 72% du total des dépenses de santé en Égypte provenaient des dépenses directes en 2015, contre 45% en moyenne dans la zone Afrique du Nord-Moyen-Orient – le gouvernement a décidé d'engager **une réforme d'ampleur visant à atteindre les objectifs constitutionnels de 2014**. Après une période de consultation auprès des professionnels du secteur, des organisations internationales et IFIs (OMS, Banque Mondiale, UNICEF), grands groupes et universités, le Parlement a adopté la loi sur l'Assurance Maladie Universelle le 18 décembre 2017<sup>1</sup>.

**Inspirée du modèle universel du NHS** (*National Health Service*) britannique, **la nouvelle loi prévoit l'attribution à l'ensemble des citoyens d'une carte de santé utilisable dans tous les centres de soins** accrédités par le GHASA (*General Healthcare Accreditation and Supervision Authority*) et donnant accès à un catalogue de soins gratuits ainsi qu'à un ensemble de soins partiellement pris en charge.

Le HIO prévoit pour l'année fiscale 2031/32, date de la mise en place complète de la loi, un budget **total de 588 Mds LE**. **Ce budget sera financé pour moitié par des cotisations**, principalement versées par les entreprises et les employés, ce qui représentera une cotisation moyenne **de 4531 LE par citoyen et par an dès 2032**. A noter que pour les égyptiens travaillant à l'étranger, la cotisation au système d'assurance universelle reste optionnelle.

**De nouvelles taxations à hauteur de 51 Mds LE (3 Mds\$) par an sont également à prévoir**. A ce jour, figure dans la loi des taxes sur le tabac, des droits de licence du secteur de la santé ou encore une taxe lors de l'émission ou le renouvellement du permis de conduire. **L'Etat égyptien s'est engagé à couvrir les frais pour les nécessiteux** (soit environ 30% de la population), pour un total de **125 Mds LE (7,4 Mds\$)**. **D'autres revenus sont encore à déterminer et représentent une part non négligeable de 109 Mds LE (19% du budget total)**.

Actuellement, en vertu de la loi n°79/1975 toujours en vigueur, la contribution des citoyens à l'assurance maladie représente 4% de leur salaire mensuel - dont 3% couvert par l'employeur et 1% par le salarié. **Selon le nouveau projet de loi, la contribution des citoyens représentera 5% de leurs salaires mensuels, 4% étant pris en charge par l'employeur et 1% par les employés**. Pour les salaires les plus élevés (propriétaire d'entreprise, travailleur expatrié) la part individuelle est de 5%. Les veufs et les bénéficiaires de prestations de retraite en cours devront eux s'acquitter de 2% de la pension mensuelle.

**La nouvelle loi consacre par ailleurs le principe de cotisation par foyer en plaçant le chef de famille au centre du système d'assurance**. Ce principe permet d'inclure dans le système d'assurance des profils jusqu'ici largement exclus (femmes au foyer, emplois informels, chômeurs, etc.) **Le chef de famille doit ainsi verser en complément de sa cotisation 3% de son salaire pour assurer une couverture d'assurance maladie pour un conjoint qui ne travaille pas et 1% par enfant résidant au foyer** (hormis dans le cas des veuves bénéficiaires

<sup>1</sup> Parution au JO le 15 janvier 2018



Lettre économique d'Égypte n°80 – Janvier 2018 © DG Trésor

de la retraite du mari décédé). De même, **la cotisation étant associée à l'emploi, une situation d'emploi multiple implique une cotisation multiple pour l'assuré.**

La nouvelle loi prévoit la création de trois entités distinctes : **le HIO - qui serait rebaptisé *Universal Health Insurance Organization (USHIO)* - sera mandaté pour acheter des services de santé** en utilisant l'argent des cotisations. Les points de service de santé relevant de la compétence du HIO seront confiés à un nouvel organisme, **l'Organisation générale des soins de santé (GHO). Il fournirait des services de santé aux groupes assurés selon les normes de qualité établies par une entité tierce, le GHASA.**

**La loi promulguée par le Président Al Sissi confirme le calendrier de mise en place de la loi en six phases distinctes.** La première - de 2018 à 2020 – devrait débuter en juillet prochain et concernera cinq gouvernorats : Port Saïd, Ismaïlia, Suez, Nord et Sud Sinaï. **Le budget de l'assurance maladie universelle augmentera progressivement pour atteindre en 2032, lors de la première année couvrant l'ensemble de la population, 600 Mds LE.** A noter, que la dernière phase concernera Le Grand Caire, premier foyer de la population égyptienne.

[Retour sommaire](#)

## Actualité juridique

en partenariat avec les cabinets Dentons et Thebes Consultancy

Karim Wissa

[kwissa@thebesconsultancy.com](mailto:kwissa@thebesconsultancy.com)



[Site internet du cabinet Thebes Consultancy](#)

Revue par Tarek Gharib

*Les avis formulés dans cette rubrique reflètent les opinions de leurs auteurs et n'engagent aucunement le Service Economique*

## Règlements d'application de la loi sur l'investissement

**La nouvelle loi sur les investissements a été adoptée par le Parlement le 7 mai.** Publiée le 31 mai 2017 au journal officiel sous le numéro 72/2017, elle est entrée en application officiellement le 1<sup>er</sup> juin. Elle remplace la loi sur les investissements de 1997 (loi n°08/1997), amendée en 2015 (loi n°117/2015) suite à la conférence économique de Charm-el-Cheikh.

Cinq mois plus tard, **le décret d'application n° 2310/2017 est paru au journal officiel en date du lundi 30 octobre.** Ce dernier, signé par le Premier ministre, clarifie les règles pour l'application procédurale de la loi, définit, de manière plus précise, la loi dont la terminologie pouvait sembler trop vague.

Au même titre que les précédentes lois sur l'investissement en Égypte, **la nouvelle loi est structurée autour de la définition d'un nombre de «domaines d'investissement»** auxquels elle accorde certains avantages, incitations et garanties. Il s'agit de l'industrie, de l'agriculture, du commerce, de l'éducation, de la santé, des transports, du tourisme, de l'habitat et construction, des sports, de l'électricité et plus généralement de l'énergie, des ressources naturelles, de l'eau, de la communication et des nouvelles technologies.

**Concernant les nouvelles incitations, notamment les réductions fiscales de 30% à 50% des coûts d'investissement (dans la limite de 80% du capital initial versé) pendant une durée maximale de 7 ans,** le décret d'application apporte des précisions sur l'éligibilité à ces incitations sur critère géographique du projet. Deux zones (A et B) sont ainsi identifiées :



Lettre économique d'Égypte n°80 – Janvier 2018 © DG Trésor

- **Zone A**, qui jouit de 50% de déduction, inclut : la zone du canal de Suez, le triangle d'Or<sup>1</sup> et toute autre région que pourrait définir le premier ministre.
- **Zone B**, qui bénéficie de 30% de remise est définie, dans le décret d'application, comme toute autre région hors de la zone A caractérisée par la présence des éléments de développement et les travaux de promotion de l'investissement. Il s'agit notamment d'investissements à forte intensité de main-d'œuvre, à destination des PME, ayant recours aux énergies renouvelables ou tout autre type d'investissement mentionné dans les domaines définis par la loi.

Les conditions d'éligibilité aux incitations spécifiques et supplémentaires prévues par l'article 13 de la loi ne sont pas uniquement à caractère géographique. L'entreprise doit avoir déjà commencé ses opérations, en plus d'autres conditions, parmi lesquelles on notera l'exportation d'au moins 50% de sa production, le recours à ses propres devises étrangères pour les transferts, l'utilisation et les transferts de technologies avancées ou innovantes, l'utilisation d'au moins 50% de produits égyptiens dans le processus de production. Dans son ensemble, le système d'incitations spéciales, avec ses dispositions complexes en matière de traitement fiscal, reste compliqué.

**L'octroi des licences et des permis d'exploitation sera désormais confié à des « centres de service aux investisseurs » placés sous l'autorité générale des zones franches et des investissements (GAFI).** Le GAFI au même titre que d'autres autorités gouvernementales ainsi que les entreprises publiques d'installations auront des représentants dans chaque centre.

Ils viendront ainsi remplacer les *one-stop-shops*. Ces centres auront pour responsabilité de mener l'ensemble des démarches liées à la création d'entreprise, à l'ouverture de branches, à l'augmentation de capital, à la liquidation et à l'attribution de terrains auprès des autorités compétentes. **La procédure d'enregistrement d'entreprises pourra être électronique et les demandes seront examinées dans la limite d'un jour ouvrable.** Par ailleurs, toute requête qui n'aura pas fait l'objet de réponse dans les 60 jours sera automatiquement approuvée.

La loi octroie au Premier ministre le droit d'établir des zones d'investissement à travers le pays, indiquant la nature des activités à réaliser dans ces zones. Toute demande émanant d'une entité privée est ensuite transférée au GAFI (où un comité sera établi pour étudier ces propositions et obtenir les approbations requises de différentes entités) et l'approbation / désapprobation finale sera émise par le Premier ministre. **Le décret spécifie par ailleurs que ce processus vaut également pour les zones technologiques.**

Enfin, en ce qui concerne les zones franches, un comité permanent au GAFI sera créé et veillera au respect des conditions d'éligibilité (capital minimum de 10 M\$, investissement minimum de 20 M\$, emploi de 500 personnes à temps plein, surface minimum du terrain de 20 mille m<sup>2</sup>, valeur ajoutée locale minimale de 30% et enfin, l'exportation d'un minimum de 80% des produits).

[Retour sommaire](#)

---

<sup>1</sup> Le Triangle d'Or s'étend de la périphérie urbaine de Qena et Sohag le long du Nil, à travers les montagnes vers les ports de la mer Rouge de Safaga, Hamrawein et Abu Tartour. Le 29 janvier 2017, le gouvernement a adopté une loi créant une autorité spéciale pour développer la zone qui s'apparente à celle de la zone économique du canal de Suez créée en 2015.





## Brèves et indicateurs

Tarek Gharib

[tarek.gharib@dgtrésor.gouv.fr](mailto:tarek.gharib@dgtrésor.gouv.fr)

## Brèves économiques

- Le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International a approuvé la seconde revue de l'*Extended Fund Facility*, permettant un décaissement de 2 Mds\$.
- **Le champ offshore de gaz de Zohr est entré en production le 16 décembre.** Ses réserves sont évaluées à 850 Mds de m<sup>3</sup>. Sa production actuelle est de 350 M de pieds cubes par jour, et devrait atteindre environ 1 Md de pieds cubes par jour en juin 2018 et 2,7 Mds de pieds cubes par jour d'ici la fin de l'année 2019.
- La position nette en devises du système bancaire était positive à hauteur de 4,9 Mds\$ à la fin du mois de septembre 2017. A titre comparatif, elle était négative à hauteur de 6,2 Mds\$ à la fin du mois de septembre 2016.
- A l'occasion de son Comité de Politique Monétaire le 28 décembre, la Banque Centrale a décidé de maintenir à l'identique ses taux directeurs.
- Calculés en termes nets, **les avoirs extérieurs (or inclus) de la Banque Centrale sont passés de 24,3 Mds\$ à la fin de l'année 2016 à 37 Mds\$ à la fin de l'année 2017.**
- Le *Purchasing Managers' Index* est passé de 46 en 2016 à 47,5 en 2017. Il a atteint 48,3 au mois de décembre 2017 alors qu'il venait de repasser à 50,7 le mois précédent (mettant fin à une série de 25 mois de dégradation consécutifs).
- HSBC, Citigroup, JP Morgan Chase, Morgan Stanley et National Bank of Abu Dhabi ont été mandatés par le Ministère des Finances pour lever au moins 4 Mds\$ sur le marché des *Eurobonds* dans le courant du mois de février.
- Calculée en glissement annuel, **l'inflation s'établissait à 21,9% à la fin du mois de décembre.**
- Les recettes dégagées par l'exploitation du canal de Suez seraient passées de 5 Mds\$ en 2016 à 5,3 Mds\$ en 2017, **soit une augmentation voisine de 5,4%.**
- D'après le ministre du Plan, **la prévision de croissance pour l'année fiscale 2017/18 a été relevée de 4,8% à un chiffre compris entre 5,3% et 5,5%.**
- **Fitch a maintenu à l'identique la note souveraine de l'Égypte (B).** La perspective dont elle est assortie est passée de « stable » à « positive ».
- *Fitch* a maintenu à l'identique la notation (*Long Term Issuer Default Rating*) de National Bank of Egypt (qui est la plus importante des banques publiques) et de Commercial International Bank (qui est la plus importante des banques privées). **La perspective dont elle est assortie a été relevée de « stable » à « positive ».**
- D'après un des proches collaborateurs du Ministre des Finances, le déficit public serait passé d'un peu moins de 175 Mds LE (**soit 5,4% du PIB**) au cours du premier semestre de l'année fiscale 2016-17 à un peu plus de 188 Mds LE (**soit 4,4% du PIB**) au cours du premier semestre 2017-18. Quant au déficit primaire, il aurait été ramené d'un peu plus de 39 Mds LE (**soit 1,2% du PIB**) à un peu plus de 14 Mds LE (**soit 0,3% du PIB**) dans le même temps.

[Retour sommaire](#)


**Brèves et indicateurs**
**Indicateurs économiques**

Indicateurs trimestriels		Juil-Sept 2016	Oct-Dec 2016	Jan-Mars 2017	Avril-Juin 2017	Juil-Sept 2017
Taux de croissance réel du PIB (y/y) <i>aux prix du marché</i>		3,4	3,8	4,3	5	5,2
Comptes externes <i>en Mds USD</i>	Solde commercial	-8,7	-9,2	-9,2	-8,4	-8,9
	<i>dont hydrocarbures</i>	-1,1	-1,1	-1,4	-1,1	-1
	Balance des services	1,4	1	2	2,3	2,8
	<i>Revenus du tourisme</i>	0,8	0,8	1,3	1,5	2,7
	<i>Revenus du canal de Suez</i>	1,3	1,2	1,2	1,2	1,4
	Transferts privés (nets)	3,4	4,6	4,6	4,8	5,9
	Compte courant	-5	-4,7	-3,5	-2,4	-1,6
	Compte de capital et financier	7,1	10,5	7	4,4	6,2
	<i>dont flux nets d'IDE</i>	1,9	2,4	2,3	1,3	1,6
	<i>dont flux nets d'inv. de portefeuille</i>	-0,8	1,1	7,6	8,2	7,5
Balance des paiements	1,9	5,1	4	2,7	5,1	
Indicateurs mensuels 2017		Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Inflation (y/y) en %	IPC urbain	31,9	31,6	30,8	26,0	21,9
	Inflation sous-jacente	34,9	33,3	30,5	25,5	19,9
Taux d'intérêts (corridor BCE) en %	Taux de rémunération des dépôts	18,75	18,75	18,75	18,75	18,75
	Taux de refinancement	19,75	19,75	19,75	19,75	19,75
Taux de change <i>moyenne mensuelle, cours médian</i>	LE pour 1EUR	20,98	21,04	20,74	20,74	21,09
	LE pour 1USD	17,75	17,65	17,65	17,66	17,81
Réserves officielles (en Mds USD) <i>à la fin du mois</i>		36,14	36,53	36,70	36,72	37,02

Notation de la dette souveraine <i>Note, perspective et date</i>	Standard & Poor's	B-	positive	10/11/2017
	Fitch	B	positive	16/01/2018
	Moody's	B3	stable	07/04/2015

[Retour sommaire](#)
**Copyright**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique du Caire (adresser les demandes à [jerome.baconin@dgtrésor.gouv.fr](mailto:jerome.baconin@dgtrésor.gouv.fr)).

**Clause de non-responsabilité**

Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.


**Auteur : Service Economique du Caire**
**Adresse : 10 rue Sri Lanka – Zamalek – Le Caire**
**Rédigée par : Kévin Besançon, Tarek Gharib et Joséphine Hébert**
**Revue par : Guilhem Roger**
**Version du 28/01/2018**